

## LE CERTIBIOCIDÉ DÉSINFECTANTS, C'EST QUOI ?

Certificat individuel pour les professionnels, obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les décideurs, acquéreurs et distributeurs de certains produits biocides, valable 5 ans et renouvelable

## QUI EST CONCERNÉ ?



### Distributeur

Personne qui exerce la mise en vente, la vente ou la distribution

- Fabricant
- Distributeur
- Revendeur
- ...



### Acquéreur

Personne qui choisit d'acquérir ou donne l'ordre d'acquérir

- Donneur d'ordre
- Acheteur
- Revendeur
- ...



### Décideur

Personne qui encadre l'utilisation du produit

- Choisit les produits
- Définit les protocoles
- Forme les opérateurs
- ...

## VOS CESSIONS DE FORMATION CAHPP – PAREDES ORAPI



### Objectifs de la formation :

- Obtenir son certificat individuel Certibiocide Désinfectants.
- Appréhender la réglementation concernant l'utilisation des produits biocides.
- Acquérir une compréhension des méthodes alternatives à l'usage des produits biocides désinfectants professionnels.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques pour la santé et l'environnement



### Comment s'inscrire ?

- Créer votre compte personnel Cerbère sur <https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>
- Rechercher votre formation :
  - Sélectionner « Session « Désinfectants » (1j)
  - Entrer le numéro de session privée et le mot de passe
  - Cliquer sur le bouton s'inscrire.

**25 octobre 2024**

Code session : 2782 – Mot de passe : CAHPP1

**29 novembre 2024**

Code session : 2783 – Mot de passe : CAHPP2

**13 décembre 2024**

Code session : 3169 – Mot de passe : CAHPP3



7 heures



Formation en distanciel



~~150 €~~ **140 €** par stagiaire  
prix négocié CAHPP

